



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunesse et sports : politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 27554

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'agrément délivré par ses services au mouvement d'affirmation des jeunes gays et lesbiennes, créé en 1985. Il s'agit d'une première qui risque de créer un précédent pour les autres associations de ce type. Tout en respectant les genre de vie adoptés par chacun, il lui demande s'il appartient à l'Etat et à la société d'encourager et soutenir ces initiatives.

Texte de la réponse

L'association dénommée mouvement d'affirmation des jeunes gays et lesbiennes exerce ses activités essentiellement en région parisienne ; elle a de ce fait sollicité le bénéfice de l'agrément délivré au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire auprès des services de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports d'Ile-de-France, en faisant valoir son rôle éducatif auprès des jeunes. Il s'agit de la reconnaissance de 15 années de travail de terrain, d'accueil de jeunes, de lutte contre toute discrimination et d'implication citoyenne. Après une instruction attentive, le préfet de région a décidé de lui octroyer l'agrément sollicité, dans la mesure où les activités réalisées participent très directement à l'information des jeunes et de leurs proches et contribuent à une bonne intégration familiale et sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27554

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1843

Réponse publiée le : 17 mai 1999, page 3010